



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ABONNEMENT
« PROFESSION OU ACTIVITÉ D'INTÉRÊT PUBLIC »**

Mairie de Vaucresson - Service des Affaires Générales
8, Grande Rue - 92420 Vaucresson
Tél : 01 71 02 80 00

DEMANDEUR :

CIVILITÉ : MADAME MONSIEUR

NOM _____

PRÉNOM _____

ASSOCIATION ou PROFESSION _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE _____

TÉLÉPHONE _____

MAIL _____

DÉCLARATION DU VÉHICULE :

N° D'IMMATRICULATION _____

MARQUE _____ MODÈLE _____

VOTRE DEMANDE D'ABONNEMENT :

Première demande

Mensuel : mois x 12 euros = euros

Annuel (100 euros)

Mode de règlement : Espèces Chèque n°

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, utiliser ce dispositif uniquement pour une activité ou une profession d'intérêt public et avoir pris connaissance des conditions générales au verso.

Fait à Vaucresson, le __/__/____

Signature :

NB : Toute fausse déclaration expose le contrevenant aux peines prévues par les articles L 433-19 et L 411-7 du Code pénal.

Conditions générales de l'abonnement

Toute première demande d'abonnement devra s'effectuer en Mairie, au service des Affaires Générales.
Le renouvellement pourra se faire par courrier.

Quelle que soit la date de demande d'un abonnement, celui-ci est délivré pour un mois civil.

L'abonnement donne droit à un emplacement non identifié sur la voirie pendant la durée de la souscription.

Chaque jour, le titulaire de l'abonnement doit s'assurer que le secteur de stationnement de son véhicule n'est pas soumis à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public (travaux, déménagement...).

L'abonnement est valable exclusivement dans les parkings identifiés par la mairie.

En cas de changement de véhicule, le titulaire de l'abonnement doit présenter sans délai au service des Affaires Générales, l'acte de cession ou de destruction du véhicule. L'abonnement sera alors transféré au nouveau véhicule et une nouvelle vignette sera délivrée.

A défaut de ces justificatifs, un nouvel abonnement devra être souscrit et réglé.

Il appartient au titulaire d'effectuer les démarches de renouvellement de son abonnement.

IMPORTANT :

**L'abonné prendra connaissance des règles de stationnement applicables sur le territoire de la Ville.
Aucun remboursement ne sera accordé, quel qu'en soit le motif.**

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Vaucresson, service des Affaires générales, pour les souscriptions d'abonnement de stationnement. La base légale du traitement est l'exécution du contrat de souscription du service de stationnement. Les données collectées seront uniquement communiquées aux seuls destinataires suivants : Police municipale et Service des Affaires générales. Les données sont conservées pendant la durée de souscription de l'abonnement à laquelle s'ajoute le délai de procédure en cas de contentieux. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au D.P.O (dpo@mairie-vaucresson.fr) ou au responsable du traitement (quichetunique@mairie-vaucresson.fr).

Pièces justificatives

Présenter les originaux et les photocopies lors de la souscription initiale et tous les 12 mois.

En cas de renouvellement, présenter uniquement les photocopies

- 1) Pièce d'identité du demandeur
- 2) Certificat d'immatriculation du véhicule aux nom et prénom du demandeur. Le certificat d'immatriculation provisoire est accepté, mais les attestations d'assurance ne peuvent servir de justificatif
- 3) Attestation de l'employeur.